

TEXTES REGLEMENTAIRES
SUR LA FONCTION DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

- Décret n°90-426 du 22 mai 1990

Dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation.

- Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990

Exercice des fonctions de conseiller en formation continue.

- Décret n° 90-165 du 20 février 1990

Régime indemnitaire des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale qui exercent les fonctions de conseillers en formation continue.

- Décret n° 93-432 du 24 mars 1993

Mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation.

- Circulaire n°2014-009 du 4 février 2014

Greta : organisation et fonctionnement

« Les CFC sont acteurs du réseau académique de la formation continue. Placés auprès du recteur, représenté par le Dafpic-Dafco et sous son autorité, ils peuvent se voir confier le suivi du développement de l'activité d'un ou plusieurs Greta. Une lettre de mission, signée par le recteur précise leurs attributions. »
